

Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 15 Novembre à 18h45 à la Mairie.

L'ordre du jour de la réunion porte sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

- 1) Approbation du Conseil Municipal du 6 Septembre 2022**
- 2) Affaires intercommunales**
Approbation du rapport d'activités de l'exercice 2021 de la Communauté de Communes Sud Hérault
Convention de mise à disposition du service urbanisme : Modification des conditions financières
Compensation environnementale pour la création de deux bassins d'écrêtement
- 3) Budget Principal**
Ventilation 2022 des subventions aux associations
Ventilation 2022 de la subvention Arts et Terroirs
Ventilation 2022 de la subvention Creissan d'Hier et d'Aujourd'hui
Ventilation d'une subvention exceptionnelle : Arts et Terroirs
Ventilation d'une subvention exceptionnelle : La Boule de Creissanotes
Ventilation d'une subvention exceptionnelle : Dinosports
Ventilation d'une subvention exceptionnelle : Centre Equestre
Admission en non-valeur de produits irrécouvrables (budget principal)
Exécution des dépenses d'investissement 2023 du budget principal en l'absence de budget primitif
- 4) Budget Eau-Assainissement**
Admission en non-valeur de produits irrécouvrables (budget eau-assainissement)
Exécution des dépenses d'investissement 2023 du budget eau & assainissement en l'absence de budget primitif
- 5) Personnel Communal**
Mise à jour du tableau des emplois
Modification la convention de participation pour le risque « santé »
- 6) Affaires communales**
Participation au 104^{ème} Congrès des Maires
Avenant N°1 - Collecte et valorisation des CEE (Certificats Economies d'Energies)
Désignation d'un correspondant « Incendie et Secours »
Attribution du marché à procédure adapté relatif aux travaux de sectorisation du réseau d'eau potable et suivi analytique
Proposition Cellnex France Infrastructures/Bouygues Télécom quant à l'implantation d'un relais téléphonique et réservation pour ses équipements techniques sur la parcelle N° C 593
- 7) Sujets divers**
Pumptrack

Conformément au règlement intérieur du Conseil Municipal et à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance du 15 Novembre 2022 sera filmée et retransmise sur la chaîne TV de la commune.

Fait à CREISSAN, le 7/11/2022

Le Maire,

Laurent BRUNET

